



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

SYNDICAT MIXTE CHARENTE EAUX

DELIBERATION DU BUREAU
SEANCE DU 16 janvier 2023

-O-

Nombre de délégués

- en exercice : 15
- présents : 11
- pouvoir : 0

Nombre de voix : 11

Vote :

- Pour : 11
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation : 10 janvier 2023

Le Bureau légalement convoqué, s'est rassemblé le 16 janvier deux mille vingt-trois à 16 h 00 au Domaine de La Combe à SAINT YRIEIX SUR CHARENTE sous la présidence de Monsieur Michaël CANIT.

OBJET : Création d'un emploi non permanent, de technicien agro-environnement pour mener à bien un projet ou une opération identifiée en application de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	Signature
Département de la Charente	M François BONNEAU Conseiller Départemental - Val de Nouère	Présent
	Mme Nicole BONNEFOY Conseiller Départemental - Boixe et Mansle	Excusée
	M Michaël CANIT Conseiller Départemental - Val et Tardoire <i>Président de Charente Eaux</i>	Présent
	M Michel CARTERET Conseiller Départemental - Boême-Echelle <i>Secrétaire de séance</i>	Présent
	M Jacques CHABOT Conseiller Départemental - Charente Sud	Excusé
	Mme Hélène GINGAST Conseiller Départemental - Angoulême 1	Excusée
	Mme Anne MARTRON Conseillère Départementale - Jarnac	Présente
	M Fabrice POINT Conseiller Départemental - Charente Bonnieure	Excusé
SIAEP du Sud Charente	M Christian BARDET	Présent
SIAEP du Karst Charente	Mme Murielle ETIENNE	Présente
SIAEP du Nord Est Charente	M Pierre MADIER	Présent
CC du Rouillacais	M Francis ROY	Présent
CA du Grand Cognac	M Mickaël VILLEGIER	Présent
CA du Grand Angoulême	M Thierry HUREAU	Présent
SIGV	M Jean François DUVERGNE	Présent

Exposé : Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

AR Prefecture

016-251601464-20230116-D_2023_02_B-DE
Reçu le 24/01/2023

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° CS-2021-46 en date du 21 septembre 2021, le Comité Syndical a délégué au Bureau la création de postes permanents ou non permanents.

Il appartient donc au Bureau de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à une réorganisation interne au sein de Charente Eaux et afin de maintenir la capacité d'intervention de l'équipe Re-Sources de Charente Eaux auprès des collectivités Eau Potable, Monsieur le Président propose de recruter un emploi non permanent de technicien pour mettre en œuvre les programmes d'actions définis sur les aires d'alimentation des captages Grenelle de Charente.

Le Président propose ce recrutement sur la base d'un contrat de projet pour 2 ans, pour couvrir la durée des contrats Re-Sources ainsi que la phase de bilan de fin de contrat prévue au terme des programmes d'actions. Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou l'opération pour lequel le contrat a été conclu en application de l'article 3 II de la loi n°84-53.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevée au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra pas excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions d'un animateur agro-environnement, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures, relevant de la catégorie B, dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, aux grades de technicien territorial ou de technicien territorial de 2ème classe ou de technicien territorial de 1ère classe, pour apporter un appui à la mise en œuvre des programmes d'actions Re-Sources réalisée dans le cadre d'une contractualisation temporaire avec nos membres, à compter du 1er février 2023, afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

- Démarcher les agriculteurs pour leur faire connaître les enjeux de protection de l'eau et les actions proposées et les accompagner dans leurs démarches agro-environnementales ;
- Être facilitateur du développement de projets agro-environnementaux émergents sur le territoire et assurer et développer une relation de qualité avec les partenaires agricoles du programme ;
- Identifier et accompagner les initiatives en termes de filières agricoles sur les aires d'alimentation du Nord Charente et les éventuelles actions innovantes en matière de transition agricole et alimentaire en lien avec la reconquête de la qualité de l'eau
- Assurer le suivi des actions en matière de développement de l'Agriculture Biologique ;
- Participer aux événements organisés sur les territoires et, au gré des besoins, intervenir pour faire connaître les actions Re-Sources ;
- Contribuer au contenu des supports de communication produits par le service ;
- Collecter les données agro-environnementales nécessaires au renseignement des indicateurs de suivi des programmes d'actions ;
- Contribuer et/ou participer aux différentes réunions de pilotage Re-Sources organisées par Charente Eaux ;
- Participer au réseau régional des animateurs Re-Sources.

Il devra justifier d'une formation en agriculture (minimum BAC+2), avec ou sans expérience, associée à un bagage en développement rural ou agriculture/alimentation.

Idéalement, il devra disposer de connaissances en matière de protection des ressources naturelles et de réduction des risques de pollutions diffuses.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu le budget,

AR Prefecture

016-251601464-20230116-D_2023_02_B-DE
Reçu le 24/01/2023

Monsieur le Président demande au Bureau de bien vouloir en délibérer.

de de

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- **AUTORISE** le Président à créer un emploi non permanent dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, aux grades de technicien territorial ou de technicien territorial de 2^{ème} classe ou de technicien territorial de 1^{ère} classe, catégorie B, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante : « mise en œuvre et évaluation les actions agricoles des programmes d'actions Re-Sources définis pour les aires d'alimentation des captages Grenelle de Charente » pour une durée prévisible de 2 ans à compter du 1^{er} février 2023 ; le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu en application de l'article 3 II. de la loi n°84-53 ;
- **AUTORISE** le Président à fixer la rémunération, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;
- **AUTORISE** le Président à modifier le tableau des effectifs ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Michaël CANIT